



# ANDD

## Les Assises

## Nationales du

## Développement

## Durable

vers une société durable



Les ANDD est un processus de **concertation** entre différents acteurs et parties prenantes à l'échelle nationale, concernés par les questions de **développement socio-économique** et de **protection de l'environnement**. Les assises sont basées sur les résultats de la Stratégie Nationale du Développement Durable dont l'**élaboration** s'est étalée sur **trois ans** et qui s'est appuyée sur une **approche participative** et des consultations larges au niveau des régions.

## 1 OBJECTIF

L'objectif des ANDD est l'adoption par les parties prenantes nationales d'une **vision partagée des politiques du développement durable**.

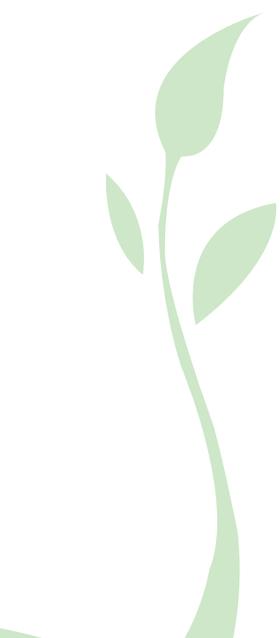
### Date et lieu

La conférence Nationale aura lieu à Tunis les 1<sup>er</sup> et 2 Octobre 2014, Hôtel Elmouradi - Gammarth.

Trois principes guident les travaux des ANDD :

1. Les débats des assises concerneront des **thématiques transversales** et à **portée stratégique**. Les thématiques seront abordées de manière systémique faisant valoir à la fois les aspects : économiques, sociaux, environnementaux, culturels et de gouvernance.
2. Les débats des ANDD seront menés avec les principaux acteurs impliqués dans les processus de développement à savoir essentiellement : (i) l'administration et le **secteur public**, (ii) le **secteur privé**, (iii) les organisations de la **société civile** et (iv) les **experts** et **universitaires**.
3. Une **vision convergente**, concertée et partagée par l'ensemble des intervenants aux ANDD.

## 3 PRINCIPES



# 6 THÉMATIQUES

1. Les modes de production et de consommation,
2. La gestion des ressources naturelles, des écosystèmes et l'adaptation aux changements climatiques,
3. L'aménagement du territoire, la ville et le transport,
4. La qualité de vie des citoyens et la lutte contre les nuisances environnementales,
5. L'éducation, l'innovation et la gestion du savoir,
6. La gouvernance de l'environnement et du développement durable.

- L'**élaboration de la Stratégie Nationale** du Développement Durable par le Ministère chargé de l'Environnement (2011-2013).



## PROCESSUS PARTICIPATIF

- La **présentation** et la **discussion des résultats** de la Stratégie Nationale du Développement Durable dans le cadre des ateliers de travail organisés à la fois aux échelles national, régional et local (1<sup>er</sup> trimestre 2014).
- La **mise en place de 4 groupes de travail** représentant le secteur public, le secteur privé, la société civile, ainsi que les experts et les universitaires (2<sup>ème</sup> trimestre 2014).
- L'**organisation** d'une série d'**ateliers** de concertation portant sur les thématiques citées ci-dessus, au niveau de chaque groupe de travail (3<sup>ème</sup> trimestre 2014).
- L'**élaboration** d'un **rapport de synthèse** à partir des contributions de chaque groupe de travail (septembre 2014).
- L'**examen du rapport** de synthèse par un **panel d'experts** (septembre 2014).
- La **présentation du rapport provisoire** lors de la conférence nationale les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2014, pour discussion et enrichissement via une participation élargie de toutes les parties concernées.

# ANDD PRODUIT FINAL



# ANDD ? POUR QUI ?

Le produit final émanant des ANDD constituera un document de consensus national comportant trois résultats essentiels :

1. Les **enjeux** et les **défis** nationaux en matière de développement durable ;
2. La **vision** et les **orientations** majeures pour asseoir les bases d'un développement durable ;
3. Des **propositions** de mesures de politiques (exécutives) à court et à moyen termes.

1. Le **Gouvernement** notamment pour les mesures exécutives à court et à moyen termes ;
2. L'**Assemblée des députés du peuple** concernant les mesures d'ordre législatif ;
3. L'**Instance constitutionnelle de développement durable et des droits des générations futures** dans le cadre de l'exercice des missions qui lui sont attribuées par la constitution du 27 janvier 2014.

Par ailleurs, les différents groupes d'acteurs ayant contribué à l'élaboration du document final des ANDD, auront la tâche de suivre dans le futur le degré de prise en compte des mesures qui y sont inscrites, notamment à l'occasion des échéances de préparation des plans de développement ainsi que lors de la prochaine édition des ANDD.

